

Question sur la rupture conventionnelle

Par popy, le 04/01/2011 à 14:57

Bonjour,

Actuellement salarié, je souhaite quitter mon entreprise avec une demande de rupture conventionnelle, je suis conscient que cette demande peut être refusée, car à leurs yeux je suis un très bon élément.

Mais si je leurs explique que je veux reprenne une entreprise, peuvent-il encore me la refuser? Merci de me répondre

Par DSO, le 04/01/2011 à 15:00

Bonjour,

L'employeur n'est nullement tenu d'accepter une rupture conventionnelle.

Cordialement,

DSO

Par popy, le 04/01/2011 à 15:02

Même pour reprendre une entreprise?

Par popy, le 04/01/2011 à 15:14

Si il me refuse! j'ai quelle recours? La démission? Je perd tout mes droit vis à vis de l'accre

Par P.M., le 04/01/2011 à 15:22

Bonjour,

Si vous répondez aux conditions, vous pourriez opter pour <u>Le congé pour création ou reprise</u> d'entreprise ou participation à la direction d'une "jeune entreprise innovante"

Par popy, le 04/01/2011 à 15:52

Merci pour cette info!!!!

Mais en faisait ça, je n'ai pas droit à l'accre et à des aides comme un demandeur d'emploi

Par **P.M.**, le **04/01/2011** à **16:24**

Cependant, les conditions sont larges et je vous propose <u>ce dossier</u> En tout cas, comme cela vous a été dit, vous ne pouvez pas contraindre l'employeur à conclure l'accord amiable que constitue la rupture conventionnelle...

Par popy, le 04/01/2011 à 16:33

Merci pour cette info!!!!

Mais en faisait ça, je n'ai pas droit à l'accre et à des aides comme un demandeur d'emploi

Par P.M., le 04/01/2011 à 18:59

L'ACCRE est également accessible aux personnes ayant droit aux minimas sociaux ce qui est le cas en cas de démission et donc de chômeurs non indemnisés néanmoins demandeurs d'emploi...